

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Logement \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19808\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19808)

>

[Location immobilière : obligations du locataire \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19424\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19424)

>

[Utilisation du logement et travaux par le locataire \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1874\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1874)

Fiche pratique

Utilisation du logement et travaux par le locataire

Vérfié le 20 février 2020 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le locataire utilise librement son logement pendant toute la durée de la location. Cependant, il a l'obligation d'accorder l'accès de son logement à son propriétaire dans certaines situations (par exemple, lorsque le propriétaire doit faire des travaux). Par ailleurs, le locataire est obligé d'obtenir l'autorisation du propriétaire lorsqu'il veut faire certains travaux dans le logement (par exemple, travaux d'adaptation du logement au handicap).

Tout replier

Tout déplier

Jouissance exclusive

Droit de visite et travaux à l'initiative du propriétaire

Travaux à l'initiative du locataire

Textes de référence

Services en ligne et formulaires

Questions ? Réponses !

Le locataire doit-il accorder un droit de visite à son propriétaire ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1857>)

Et aussi

Crédit d'impôt pour travaux d'adaptation (handicap, perte d'autonomie) (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F10752>)

Argent – Impôts – Consommation

Entretien courant et « réparations locatives » à la charge du locataire (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31697>)

Logement

Pour en savoir plus

Travaux d'adaptation (handicap, perte d'autonomie) et contrat d'assurance [↗](https://www.inc-conso.fr/content/travaux-dadaptation-du-logement-la-charge-du-locataire) (<https://www.inc-conso.fr/content/travaux-dadaptation-du-logement-la-charge-du-locataire>)

Institut national de la consommation (INC)

Travaux d'adaptation (handicap, perte d'autonomie) : quelles aides ? [↗](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/amenager-son-logement) (<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/amenager-son-logement>)

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Le locataire héberge gratuitement une personne [↗](https://www.inc-conso.fr/content/colocation-sous-location-hebergement-cession-de-bail-deces-du-locataire-et-abandon-de#3) (<https://www.inc-conso.fr/content/colocation-sous-location-hebergement-cession-de-bail-deces-du-locataire-et-abandon-de#3>)

Institut national de la consommation (INC)

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1874>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Mûrs-Érigné